



Objet : Engagement de la démarche HQE-Aménagement™ pour le parc d'activités d'OZANS Tranche 1 – Phase 1

Diors, le 27 juin 2013

Madame, Monsieur,

Le projet de la ZAC d'OZANS constitue un enjeu majeur de développement économique du territoire de la Communauté d'Agglomération Castelroussine, qui se doit d'être compatible avec les enjeux de développement durable du 21^{ème} siècle. Créer des emplois diversifiés et promouvoir un mode de développement exemplaire, garantir un cadre de vie et de travail sain, créer le premier parc d'activités durable du territoire : tels sont les objectifs qui lui sont assignés.

Le site d'Ozans est apparu, pour la CAC, comme le meilleur compromis entre le respect des enjeux environnementaux et le développement économique. En effet, la position privilégiée du site au sein de l'arc Est industriel de l'agglomération castelroussine, son accessibilité renforcée par la mise en 2x2 voies de la RD 920, l'absence d'aléas naturels forts et l'existence de servitudes compatibles avec les objectifs de l'opération, ont fait d'Ozans le secteur géographique le plus adéquat pour la création d'un parc d'activités.

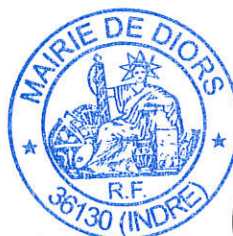
En cohérence avec l'Agenda 21 de la Communauté d'Agglomération, le projet du parc d'activités d'OZANS a intégré, dès le lancement de l'opération, les principes de la Haute Qualité Environnementale, tant pour la réalisation des espaces publics que pour l'accueil d'entreprises.

En 2010, l'association HQE a annoncé la création d'une certification HQE-Aménagement™ destinée aux opérations d'aménagement sans distinction de taille, de procédure, de contexte territorial ou de destination. Depuis septembre 2011, la certification HQE-Aménagement™ est opérationnelle et sa mise en place a été confiée à Certivéa (filiale du CSTB). La démarche HQE-Aménagement™ constitue une approche reconnue au niveau national, qui a pour objectif d'optimiser la prise en compte du développement durable, tant sur les aspects environnementaux, économiques que sociaux.

Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération Castelroussine s'est engagée à mettre en œuvre une démarche HQE-Aménagement™ sur l'ensemble du parc d'activités d'OZANS. Afin d'être en cohérence avec le phasage de l'opération, la formalisation de cet engagement sera réitérée lors du lancement de chaque nouvelle phase d'aménagement.

Le service des Projets Transversaux - Coordination d'Ozans de la CAC assure le pilotage de cette démarche. Des audits de certification indépendants seront conduits par CERTIVEA tout au long de l'opération

Pour ancrer cette démarche durablement et garantir une cohérence entre le parc d'activités d'Ozans et le reste du territoire communal, la commune de Diors soutient la mise en œuvre de la démarche HQE-Aménagement™.



Astrid GAIGNAULT,
Maire de la Commune de Diors